

**ARRÊTÉ DE CIRCULATION TRAVAUX 275 RUE DES LUTTONS**

**ARRETE n° 2022/92**

Le Maire de CUZIEU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2213-2,

Vu le Code Pénal, article R 610-5,

Vu le Code de la Route, articles R 417,

Vu la demande du 18 novembre 2022 formulée par Monsieur POMMIER Fabien représentant la société SAUR, en vue d'obtenir un arrêté de circulation nécessaire aux travaux de branchements d'eau potable et d'eaux usées, 275 rue des Luttons,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers,

**ARRÊTE**

**Article 1** - Du 07 au 09 décembre 2022, afin de permettre à la Société SAUR domiciliée 21 rue Anita Conti 56000 Vannes, de réaliser les branchements d'eau potable et d'eaux usées au droit du 275 rue des Luttons, la circulation et le stationnement seront interdits durant la durée des travaux.

**Article 2** - Une déviation sera mise en place. La signalisation nécessaire à l'application des présentes réglementations sera à la charge par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 3** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** - En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon par courrier ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

**Article 5** - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à la Société SAUR, au SIVAP, à COGECOOP et à la Gendarmerie de ST GALMIER.

Fait à CUZIEU, le 18 novembre 2022

Le Maire,

Jean-François RASCLE

